OFFICE DE LA RESISTANCE

1^{Fe} Section

COMMISSION

Madame Vve BETERMAN née MONISSE, J. Rue du Tilleul, 10

HERMALLE S/ ARGENTEAU.

ATTESTATION

	La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
	posthume à Monsieur. BETERMAN, Julien, Désiré.
	né à
	par la Commission de contrôle deVarviers,
	en date du26.6.4.7, en application des arti-
	cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
	Statut de la Résistance Armée.
	Monsieur BETERMAN, Julien, Désiré
	était affilié au groupementP. A
	Le temps passé dans la Résistance est de 1an2mo.1s
	soit du 1.7.41 au 5.8.42, arrondi au mois
	supérieur. A Bruxelles, le 5.6.48
	POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
B 18 18	Le Lieutenant-Colonel DE RIDDER,
ATTECTATION	Chef de l'Office de la Résistance, J POUR : 1° Ayant-droit;
ATTESTATION	2° Groupement;
	3° O. C. M.;
	4° D. G. P. M./III D.;
	5° D. G. P. M.;
The State of the last	6°
	AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

21921. - I. G. M./I. T. - 8,000 ex.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Com. Cont. MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING OFFICE DE LA RESISTANCE

Volgnummer:

DIENST VAN DEN WEERSTAND

Croix Guerre Méd. Comm. Méd. Evadé

Chi Bela de Gastina
Groupement de résistance: Amec Belge des Partisons Weerstandsgroepeering:
NOM (en capitales): BETERMAN
NAAM (in drukletters):
Prénoms: Julius - Descre
r contamen :
Domicile: we du tillell his 10. Hermalle / ang
Adres:
Lieu et date de naissance : Lieigle le 2-6-1903 Geboorteplaats en datum :
Nationalité: Belge
Etat civil: hvarie (ép+ de Monine Jeanne Cambertine
Burgerlijke stand:
Nº de la carte d'identité :
Nr der eenzelvigheidskaart:
Grade et position militaire :
Graad en militaire stand:
Profession et position civile : & mplofe d'usine
Beroep en burgerlijk ambt:
Ayante droit éventuels en cas de décès :
Gilijke rechthebbende in geval van overlijden :
Date d'entrée dans la résistance : 1941 Juille Datum van toetreding tot den Weerstand :
Datum van toetreamig tot den vy eerstand:
Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : Datum(s) van toetreding tot de groepeering(en) :
Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
N° de la carte du groupement (si possible) :
Par qui avez-vous été affilié au groupement ?
Par qui avez-vous été affilié au groupement?

Horatal		
Lieu de votre principale activité : Heresta! Streek van uw belangrijkste activiteit :		
Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation : Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling ;	0	
Freme Clandedine Salitayes		
Restal Jusille le 5 - 2 - 19	4.5	
		at degree and a second
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE, E		ARACHTIG VERKLAARD : ing van belanghebbende,
l'affant Swit		
Men Thileerman		有10万字法,这里是他的
71		
Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle : Verklaring van het Nationaal Commando : Ils bevestig, na onder zoek :		
Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle : Verklaring van het Nationaal Commando : Il bevestig, na onder zoek : 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden	embres charg	és effectivement du recrutement et de it met de aanwerving en de aansluiting
Verklaring van het Nationaal Commando: Ik bevestig, na onderzoek: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m	embres charg effectief belas	és effectivement du recrutement et de it met de aanwerving en de aansluiting
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement;	effectief belas	és effectivement du recrutement et de it met de aanwerving en de aansluiting
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering	effectief belas	t met de aanwerving en de aansluiting
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement	effectief belas	avant le 4 juin 1944vóór
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering	effectief belas	avant le 4 juin 1944vóór
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is ge bleven tot bi	effectief belas	avant le 4 juin 1944
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bi, pour les motifs suivants):, uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas	avant le 4 juin 1944
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschihhing is gebleven tot bi , pour les motifs suivants): , uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas a'à la libératio j de bevrijdin	avant le 4 juin 1944 of (ou jusqu'au g (of tot
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bi, pour les motifs suivants):, uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas a'à la libératio j de bevrijdin	avant le 4 juin 1944 of (ou jusqu'au g (of tot
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschihhing is gebleven tot bi , pour les motifs suivants): , uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas a'à la libératio j de bevrijdin	avant le 4 juin 1944
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschihhing is gebleven tot bi , pour les motifs suivants): , uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas a'à la libératio j de bevrijdin	avant le 4 juin 1944 of (ou jusqu'au g (of tot
Verklaring van het Nationaal Commando: Ih bevestig, na onderzoeh: 1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de m 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden l'affiliation au groupement; bij de groepeering; 2º Que 2º Dat était (n'était pas) (1) affilié au groupement deel uitmaahte (geen deel uitmaahte) (1) van de groepeering et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschihhing is gebleven tot bi , pour les motifs suivants): , uit hoofde van volgende redenen):	effectief belas 1'à la libératio j de bevrijdin	avant le 4 juin 1944

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgeloopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te de civisme, à délivrer par l'Administration communale. leveren door het Gemeentebestuur.

MINISTERE MINISTERIE DE LA DEFENSE NATIONALE VAN LANDSVERDEDIGING

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Commission de Contrôle Controle Commissie

DE LA DEFENSE NATIONALE VAN LANDSVERDEDIGING	RECOMMANDE — AANGETEEKEND.	de van DE JUSTICE
OFFICE DE LA RESISTANCE DIENST van den WEERSTAND		Rue straat, n°
du dossier :III/02343 N° van het dossier :		à te
M. (Nom). (Naam)	BE TTERMAN (Prénom (Voorna	s)Julien-Désiré
rue straat	du Tilleul IO , n° , à , n° , te	
	Province de Provincie	Liège
Résistant isolé (Afzonderlijk We	1). — Membre du Groupement de la R Aangesloten lid van de Weerste	Résistance (1)
Ik heb de sance de la qua ning als gewap	ion de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur e eer U mede te deelen, dat door beslissing van d lité de résistant armé vous a été — accordée pend Weerstander werd — toegestaan	de Controle Commissie, Uw erken- — (1) — refusée — (1) en
séance du zitting van 2 6	JUIN 1947 Verviers	, le 2.6 JUIN 1947 1947
		Président de la Commission, l'oorzitter van de Commissie,
		A
		T. S. V. P. — D. A. U. B.

BETERMANS

Julian Désiré

Liège le 2 juin 1903

Belge

Soldat

juillet I94I

Inexsistant sous l'occupation

néant

néant

Française

rue Emile VanderVelde26 Hermalle S/ Argenteau

Dès juillet 41 BETERMAN rejoint l'Armée Belge des Partisans et entre par ordre du groupement aux Usines Peiper pour menforcé l'équipe de sabotage qui déja y fonctionnait. Il fait preuve d'un grand courage et d'une abnégation sans borne dans les missions qui lui sont confiée. Simultanément il diffuse la presse et les mots d'ordre au sain de l'usine ralentissant la production de geurre et protant des coups sensibles à l'ennemi. Il contribue en outre à la formation d'un groupe de 80 partisans. Dénoncé en même temps que son chef, il est arrêté le II juillet 1942 et fusillé le 5 août 1942 à la citadelle de Liège au après une pénible incarcération.

曲

Membre tres actif de l'A.B.P. apporta tout son courage et sa volonté de li à l'éxecution de sabotages aux usines PIEPER où il était entré par ordre. A té le II juillet 1942 il oppose à ceux qui le torture un mutisme plien de dignité et tombre glorieusement devant le peleton d'execution, pour la Belgique et la Liberté le 5/8/42. FRONT DE L'INDÉPENDANCE

ARMÉE BELGE DES PARTISANS

AMICALE A

AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

Régionale 013

LIÈGE, le <u>8 juillet I947</u>.

9, place des Carmes.

Monsieur Pierme Marteau . Avenue Milcamps 36. Bruxelles .

Cher Ami ,

Ci-joint les renseignements concerant l'activité de Betermans, **maximimimimi dont tu m' avais renvoyé les formulaires pour compléments d'instructions. J'ai vu Jean Vosse qui est le mieux qualifié pour donner des indications utiles concernant ce camarade, mais il parait qu'il n'est pas possible de faire une bhographie plus complète, toute son activité ayant eu pour objectif le sabotage de l'industrie allemande, ce qui a l'époque était très bien.

Je te rappekle que c'est une demande de distinctions honorifiques, qui avait été faite il y a déja assez longtemps, en même temps que 4 autres camarades d'Argenteau. Ci-joint également un extrait de l'acte de

décès .

Amicalement .

Malmedy Malmedy

COMMUNE DE HERMALLE SOUS ARGENTEAU

Le Bourgmestre soussigné certifie que le nommé BETERMANS Julien-Désiré époux de MONISSE Jeanne-Lambertine a été fusillé par l'ennemi, à Liége, le 5 Août 1942.

Hermalle sous Argenteau le 4-10-45

Pour le Bourgmestre

L'Echevin Délégué.



AMICALE

36, Avenue Milcamp BRUXELLES Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

l'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en le cur de ses membres de la Résistance ou du Service de le sements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

	the control of the co
	(en lettres capitales) BETERMANS. EN OMS (tous) Julien - Desire de coe le 2 hun 1903
	EN OMS (tous) Julien - Desire
	LU ET DATE DE MAISSANCE diege le 2 juin 1903
	GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)
TO STATE OF	
	ONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELC
	DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT . Jullet 1944 . (1941)
	NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION
	DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE : a) à titre militaire :
	b) à titre civil:
	LAUGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : française
	Me Vue Betermans.
	Rue Emile Vandervelde 26
	Hermall J. Argenteau
	Cleb political of least al

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonster du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès: Orrèté pout tou letent latuorque le 14 fuellit 1942 luntié à la Citadelle de luge le Flavet 1942 Travallait augungs de salotage du lunnis Reput tous le Ct de Guelaum Beloher Tousait partie de luste organisation homes belge de l'activaire depuis unellet 1941 vous les order de belefe dans un groupe de Baloteurs aux armes Presist ou il était enté sur ordre du groupement 4 fait preuse d'un grand évirage dans la Creation des groupes de balote la liftiuris de la palse clando hour et de mots d'ordre contre lemmi, que in de l'usmi ée que était tre grave et la paque 4 Contribué à la formation d'un groupe et l'orpatissaire 5 vécupait de la diffusion de la presse clandostine depuis la création due Tout Wallon Denonce par le traîtie foly en norme leurge que von ent et eun auté camanade la cit arrigé le 14 puillet 1949 est fusible le 5 trout 1942 à la citadelle de hiège MMMAS Saesu du croupement de Résistance Le Chef du Groupement de Résis Nom (en l ettres capitales) signature
Consail partie de hote organisation kinée belge de Partisais depuis wellet 1941 vous les order de belehet dans un groupe de Paloteurs aux asines Prépar, ou el était entré torondre du groupement A fait preuse d'un grand évinage dans la Creation des groupes de balote la liftusion de la prince clando hine et des mots d'ordre contre leunemi, au in de l'usine, ce qui était très grave et espaque 4 Contribué à la formation d'un groupe de l'opartisais 3 vécupait de la deffusion de la presse élandetine depuis la création du Trout Walton - Denonée par le traite l'oly en même leurs que von chef et un aute camarach l'a été arrigé le 14 puellet 1944 et fusilé le 5 Asut 1942 à la citadelé de diège Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
Sceau du croupement de Sceau du croupement de Chef du Groupement Le Chef du Groupement de Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales)
Seesu du croupement de Seesu du croupement de Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) Signature Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales)
ni de l'Usinie, ce qui était très grave à l'espaque † Contribué à la formation d'un groups de 80 frantisaire † vécupait de la diffusion de la presse élandertine depuis la création du Tout Wallon - Denoncé par le traité l'oly en même leurs que don étif et un aute camanade La ét avrêté le 11 publit 1949 est fusible le 5 août 1942 à la citadelle de diège **Sceau du croupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
Societable à la formation d'un groupe de sofraitisaire Societable de la diffusion de la presse elandertine depuis la création du Tront Wallon. Denoné par le traîtie soly en même lemps que don ches et un aute camanade La été arrêté le 11 publit 1942 et fusible le 5 trout 1942 à la citadelle de diège A
Denoncé par le traité loby en même temps que don ché et un auté camarade la cit arrêse le 11 publit 1942 et fusible le 5 avet 1942 à la Citadelle de diège Se cau du Groupement de Résis nom (en lettres capitales) signature
Sceau du Groupement de Ale Résistance Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
Sceau du Groupement de Résis Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature

U ET APPROUVE

· · · · , le · · · .

Le Chef de l'Office de la . Résistance:

36 Avenue Milcamps 36.
Bruxelles .

Rég. 013.

ETAT_DE_PROPOSITION.

d'octroi de distinction Honotifique, à titre posthume, en faveur de ses membres de la Résistance ou du service de Renseignements et d'action, tombés au Champ d'Honneur.

NOM. B E T E R M A N S.

Prénoms, Julien, Désiré.

né à Liège le 2 juin 1903

Etat et position à l'Armée Belge (éventuellement).

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE DES PARTISANS.

PARTISAN.

Affilié au groupement en juillet 1941.

N° de la carte d'immatriculation .

DISTINCTIONS HONORIFIQUES DONT LAINTERESSE EST TITULAIRE;

a) a titre militaire néant .
b) a titre civil .

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI . Français.

ADRESS DE L'AYANT DROIT ; me Vve BETERMANS .

rue Emile Vandervelde 26 Hermalle S/Argenteau .

- OBSERVATIONS: Arrêté pour son activité Patriotique, le II juillet 1942.

 Fusillé à la Citadelle de Liège le 5 aout 1942.

 Travaillait au groupe de sabotage des usines Pieper, sous le commandement de Guillaume DELCHEF.
- Biogrphie; faisait partie de notre Organisation, Armée Belge des Partisans depuis juillet 1941, sous les ordres de DELCHEF, dans un groupe de sabotage aux usines PIEPER, où il était entré sur ordre du Groupement.

 A fait preuve d'un grand coutage dans la création des groupes de sabotages et la diffusion de la presse et des mots d'ordre contre l'ennemi, au sein de l'usine, ce qui était très grâve à l'épo-

À contribué à la formation d'un groupe de 80 Partisans; S'occupait de la diffusion de la presse clandestine depuis la création du Front Wallon.

Dénoncé par le traitre Polys en même temps que son chef et un autre camarade, il a été arrêté le II juillet I942 et fusillé le 5 aout I942 à la Citadelle de Liège.

AMICALE

36. Avenue Milcamp BRUXELLES Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

l'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en le cur de ses membres de la Résistance ou du Service de l'allements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

	the company of the co
	(en lettres capitales) BETERMANS ENOMS (tous) Julien Desiré LU ET DATE DE MAISSANCE diege le 2 juin 1903
	EN OMS (tous) Julien - Desire
	LU ET DATE DE MAISSANCE diege le 2 juin 1903
	GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)
100	
	ONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELC
	DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT . Jullet 1949 . (1941)
	NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION
	DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE : a) à titre militaire :
	ii) à titre civil :
	LAUGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : française
	me l'ue Betermans
	Rue Emile Vandervelde 26.
	Hermall J. Argenteau
	The political and the second of the second o

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstandu décès en y joignant un extrait de l'acte de décès: Ourêlé pout fin detinte l'atrofique le 11 fuellit 1942 unulé a la Ceta delle de hege le 5 aout 1942
Travaillait au groupe de Galstage de unio Pieper, tous le Ct de Guelamin Delchef
cusait partie de hote organisation, homée belge de Partisans depuis wellet 1941 vous les ordes de belchef, dans un groupe de sabsteurs aux asmes
Rejer, ou il était entre sur ordre du groupement
I fait preuse d'un grand courage dans la Creaters des groupes de babole
la lliffusion de la polore clande tine et des mots d'ordre contre l'ememi, au ni de l'usine, ce qui était très grave à l'espaque
t contribué à la formation d'un groupe de 80 partisans
d'occupant de la deffusion de la presse clandestine depuis la création du
Cont Wallon -
Denoncé par le traitée l'oly en meme Europe que don chef et un aute camarade la été arrêté le 11 puillet 19 4 2 et fusible le 5 thout 1942 à la citadelle de diège
la et arrite u 11 julit 1949 Est puisible le strout 1942 à la citadelle de mègle
1. Thomas
Sceau du Groupement de Ale
Le Chef du Groupement de Résis Nom (en lettres capitales) signature
The state of the s

YU ET APPROUVE